

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BETONAC-AS concentré

Date d'impression: 12.08.2011

Code du produit: 316

Page 1 de 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Identificateur de produit**

BETONAC-AS concentré

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

produit de nettoyage

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Société: | Leyco Chemische Leyde GmbH | |
| Rue: | Industriestraße 155 | |
| Lieu: | D--50999 Köln | |
| Téléphone: | ++49 (0) 2236-966-00-0 | Téléfax: ++49 (0) 2236-966-00-10 |
| e-mail: | inkemann@leyde.com | |
| Interlocuteur: | Eckart Inkemann | Téléphone: ++49 (0) 2236-966-00-29 |
| Internet: | www.leyde.com | |
| Service responsable: | Eckart Inkemann | |

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 0049 (0) 2236 966 00 29

SECTION 2: Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger : Irritant

Phrases-R:

Irritant pour les yeux et la peau.

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger: Xi - Irritant



Xi - Irritant

Phrases-R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases-S

01 Conserver sous clé.
 02 Conserver hors de la portée des enfants.
 24 Éviter le contact avec la peau.
 25 Éviter le contact avec les yeux.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau .
 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BETONAC-AS concentrate

Date d'impression: 12.08.2011

Code du produit: 316

Page 2 de 6

Composants dangereux

| N° CE | Substance | Quantité |
|--------------|--|----------|
| N° CAS | Classification | |
| N° Index | Classification SGH | |
| N° REACH | | |
| 231-633-2 | acide phosphorique 100 % | < 25 % |
| 7664-38-2 | C R34 | |
| 015-011-00-6 | Skin Corr. 1B; H314 | |
| 226-218-8 | acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique | < 20 % |
| 5329-14-6 | Xi R36/38-52-53 | |
| 016-026-00-0 | Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H315 H412 | |
| | Isotridecanoéthoxylat | <5 % |
| 24939-91-8 | Xn R22-41 | |
| | | |

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Mettre la victime à l'air libre.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Lunettes de sécurité à protection intégrale Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BETONAC-AS concentrate

Date d'impression: 12.08.2011

Code du produit: 316

Page 3 de 6

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. (8)

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Diluer dans de l'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Référence à d'autres sections

Assurer une ventilation adéquate. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.

SECTION 7: Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver hermétiquement fermé.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Substance | ml/m ³ | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7664-38-2 | Acide phosphorique | 0,2 | 1 | | VME (8 h) | |
| | | 0,5 | 2 | | VLE (15 min) | |

Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules. (BP 2)

Protection des mains

gants de protection: caoutchouc butyle Gants en PVC ou autre matière plastique(0,5 mm) Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle. (0,35 mm) Temps de pénétration > 8 h

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BETONAC-AS concentrate

Date d'impression: 12.08.2011

Code du produit: 316

Page 4 de 6

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur: vert
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): < 1,0

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: indéterminé
 Point d'ébullition: 85 °C
 Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

non applicable

Dangers d'explosion

acide, liquide

Température d'auto-inflammabilité

non applicable

solide:

gaz:

Pression de vapeur: 23 hPa
(à 20 °C)Pression de vapeur: < 110 hPa
(à 50 °C)Densité (à 20 °C): 1,19 g/cm³Hydrosolubilité: miscible
(à 20 °C)**Autres données****SECTION 10: Stabilité et réactivité****Matières incompatibles**

Se décompose en présence de solutions alcalines.

Produits de décomposition dangereux

Réaction exothermique

SECTION 11: Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****SECTION 12: Informations écologiques****Toxicité**

Waterbezwaarlijkheid (Nederland) : 11

Saneringsinspanning (Nederland) : B

Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodegradabilité

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BETONAC-AS concentré

Date d'impression: 12.08.2011

Code du produit: 316

Page 5 de 6

Élimination

Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Nom d'expédition des Nations unies:**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

Transport fluvial**Nom d'expédition des Nations unies:**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

Transport maritime**Nom d'expédition des Nations unies:**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

Transport aérien**Nom d'expédition des Nations unies:**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires**Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Waterbezwaarlijkheid (Nederland) : 11

Saneringsinspanning (Nederland) : B

SECTION 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BETONAC-AS concentrate

Date d'impression: 12.08.2011

Code du produit: 316

Page 6 de 6

- | | |
|-------|---|
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

- | | |
|------|--|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)